



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence,  
ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude,  
LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, SCHMIDT Régis,  
THOMAS Christelle.

Ont donné procuration : LOEWERT Jean-Marc a donné procuration à GUTHMANN Gérard

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h30.

Le point 3 initialement prévu à savoir « Renouvellement de la convention avec Colmar Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme » est à retirer de l'ordre du jour et sera reporté à une prochaine séance, le projet de convention ne nous ayant pas encore été adressé.

Ainsi, l'ordre du jour s'établit ainsi :

#### Ordre du jour

0. PV de la séance du 13 octobre 2020
1. Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la restructuration de la mairie – salle des fêtes – Intervention de M. DOSDA, architecte
2. Rétrocession de parcelles rue Rheinfeld
3. Recensement de la population : fixation de la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019
5. Désignation du représentant à la CLIS
6. Droit de préemption urbain
7. Divers

## 0. PV de la séance du 13 octobre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020.

### **DEL2020-11-24/044 : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la restructuration de la mairie – salle des fêtes – Intervention de M. DOSDA, architecte**

M. le Maire salue la présence de M. DOSDA, architecte en charge du projet de restructuration des bâtiments Mairie / salle des fêtes, ainsi que de M. SAMOYAULT, économiste.

Il rappelle que le permis initial a été refusé au motif que la Mairie et la salle des fêtes sont considérées comme un seul et même bâtiment, classé en ERP 4<sup>e</sup> catégorie. Ainsi des travaux de mises aux normes relatifs à la tenue au feu de la toiture, du système de chauffage et d'électricité et les accès au bâtiment conduisent à des coûts supplémentaires.

M. DOSDA explique les différentes modifications, et plus particulièrement par rapport au projet initial :

- L'accès à la salle des fêtes sera modifié et se fera sur la façade Nord évitant tout encombrement à la rampe PMR.
- Le monument aux morts situé sur la place, devant la nouvelle entrée de la mairie, sera déplacé pour éviter que les cérémonies ne s'effectuent en partie sur la rue de Nambsheim (RD13), axe fréquenté.
- L'accès handicap se fera par un cheminement extérieur et non plus par un élévateur intérieur ceci évitant des coûts d'entretien et cette solution permet de dégager de la superficie intérieure.
- Une mise aux normes des systèmes électriques s'impose, accompagnée d'un système d'alarme incendie.
- La charpente métallique de la salle des fêtes ne remplissant pas les conditions de tenue au feu, un renforcement de cette dernière est nécessaire avec la mise en place d'un nouveau plafond coupe-feu.

Différentes options sont proposées, à savoir :

- option 1 : réaménagement du parvis et des abords du monument aux morts
- option 2 : chaufferie + chauffage salle des fêtes
- option 3 : remplacement volets battants par des BSO
- option 4 : sonorisation et projection scénique de la salle des fêtes
- option 5 : ravalement des 2 façades de la salle des fêtes
- option 6 : Peinture intérieure de la salle des fêtes

L'option 2 a pour objectif notamment de remplacer les aérothermes de la salle, gros consommateur d'énergie et bruyants, par des panneaux rayonnants qui seront intégrés dans le nouveau plafond.

Les travaux pourraient démarrer fin juin 2021 pour une durée de 9 mois soit jusqu'en mars 2022 et les aménagements extérieurs en avril 2022 suivi de la réception et de la mise en service des locaux.

M. le Maire présente par la suite les possibilités de budget qui permettront d'envisager le projet sans la nécessité de contracter un nouveau prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver l'APD en y intégrant les options 1, 2, 3 et 5 pour un montant estimatif de 596 270,68 € HT hors honoraires ;
- d'engager l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives ;
- d'engager les consultations des entreprises ;
- d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier et à solliciter les organismes compétents en vue de l'obtention de subventions.

#### **DEL2020-11-24/045 : Rétrocession de parcelles rue Rheinfeld**

Ce point a déjà été abordé lors de précédentes séances. M. BIHLER, de la société EMA, aménageur du lotissement Rheinfeld est encore propriétaire d'une parcelle servant de voirie dans ce lotissement qu'il souhaite rétrocéder à la commune afin de pouvoir clôturer son entreprise d'ici la fin de l'année.

Afin d'avoir une harmonisation de cette rue, une rétrocession de l'ensemble de ces fragments de parcelles doit être envisagée, des contacts ayant déjà été pris avec les propriétaires concernés. Néanmoins, et afin de ne pas empêcher la clôture de la société EMA, M. le Maire propose de régulariser déjà, dans un premier temps, la parcelle cadastrée 010317 d'une contenance de 139 m<sup>2</sup>, en attendant que les acquéreurs actuels se manifestent.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter à titre gratuit la rétrocession de la parcelle 317/152 section 1 ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches administratives, et à signer tout document afférent à cette rétrocession.

#### **DEL2020-11-24/046 : Recensement de la population : fixation de la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs**

Notre commune effectuera le recensement de sa population à compter du 21 janvier 2020 pour une période de 4 semaines. Le coordonnateur communal a déjà été désigné par délibération du 18 juin dernier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de nommer, selon la proposition du Maire, deux agents recenseurs ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs au nombre de questionnaire comme suit :

Bordereau de district	5.69 €
Bulletin individuel	1.14 €
Feuille de logement	0.57 €
Séance de formation	22.21 €

- pour le coordonnateur communal, paiement de la séance de formation au même tarif que les agents recenseurs et augmentation ponctuel de son CIA (complément indemnitaire annuel) ;
- dits que les dépenses et les recettes liées au recensement seront inscrites au budget primitif 2021.

## **DEL2020-11-24/047 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019**

Monsieur le Maire, conformément à la loi du 02 février 1995 et en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 soumet au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement établi par la Communauté de communes pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

## **DEL2020-11-24/048 : Désignation du représentant à la CLIS**

La composition de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) prévoit entre autres, la désignation d'un représentant par commune située dans le rayon de 0 à 5 km de la centrale nucléaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. le Maire comme délégué auprès de la CLIS.

## **DEL2020-11-24/049 : Droit de préemption urbain**

DANIELSKY / RANGE

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 247, 256, 257, 269 et 270 se situant rue Mittelhardt d'une superficie totale de 13.09 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **DIVERS**

### **Informations**

- M. le Maire informe que la commune possède un gyrobroyeur utilisé essentiellement par l'association foncière. Après consultation de la commission agriculture, Jérémie Fulhaber se chargera d'effectuer les travaux de débroussaillage le long des chemins, à la demande, et l'engin sera stocké aux ateliers communaux.
- M. le Maire informe de la mise en test de l'application Illiwap qui permet d'informer les habitants en temps réel.
- M. le Maire indique qu'il souhaite prendre un arrêté concernant l'entretien des trottoirs par les riverains.

Il rappelle également que l'arrêté réglementant le démarchage à domicile est en vigueur, il convient de sensibiliser les habitants afin d'interroger les démarcheurs s'ils sont bien en règle vis-à-vis de la Mairie.

- Un point est fait pour les écoles : la Saint-Nicolas sera fêtée le vendredi 04 décembre et des recherches sont menées pour trouver une animation pour la fête de Noël. Des contrôles aléatoires sont désormais menés sur l'entretien et la propreté de l'école. Un devis a été validé pour le remplacement de robinets et de réparation de WC pour les sanitaires du primaire. Un autre a été validé pour la mise en place d'un luminaire à détection pour le portail du périscolaire.
- M. le Maire informe également le Conseil d'un projet de lotissement au nord du territoire dont la vente des terrains permettrait une rentrée d'argent pour la commune et de poursuivre des projets d'investissements.

François ENGASSER indique que si création de lotissement il y a, le RPI n'a plus lieu d'être, il n'y aurait plus d'intérêt.

Claude KELLER répond que l'inspectrice parle de chiffres concrets et non de « possibilité » à venir.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'avancé sur le sujet, le COVID bloque pas mal les choses, il attend un rendez-vous avec l'inspectrice de l'Éducation Nationale.

#### **Tour de table**

- Pascal LAEMLIN précise que le panneau d'affichages qui a été changé rue Albert Schweitzer est illisible et est très bas, il faut se baisser pour pouvoir lire.
- Florence ANSELIN demande si l'étude avec l'UEM-Vialis avance et si on est en mesure de connaître les dates de réparation de certains luminaires défectueux. Etienne DUSS explique que les réparations se font toujours ponctuellement après signalement et regroupement de différentes pannes en Mairie. L'étude consiste aux changements des luminaires, il attend un retour de leur part.
- Jérémie FULHABER souhaite connaître la position du Conseil sur l'axe routier ? A-t-on la même position que l'ancienne équipe ? car des rumeurs circulent dans le village. M. le Maire réplique que pour l'instant il n'y a rien, le sujet n'a même pas été abordé, il attend un rendez-vous avec le Président de la Communauté de Communes.
- Régis SCHMIDT indique que l'engazonnement de la rue de Fessenheim n'a pas spécialement été bien réalisé, et de plus des véhicules ont roulé dessus. M. le Maire lui précise que c'est pour cette raison, qu'avec le bulletin communal, un courrier a été adressé aux riverains.
- M. le Maire informe que le résultat de l'enquête du PLUi sera disponible le 03 décembre.

Il précise également, que bien entendu, cette année, considérant les conditions, la fête de Noël du personnel n'aura pas lieu.

La séance est levée à 22h10.